

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 À 16H35 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Vicky Bombardier, siège no 2
Dany Boyer, siège, no 4
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Marie-Claire Tétréault, siège no 1
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany St-Amant, siège no 5

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 30 août 2024, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ÉTUDE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – OCTROI DU MANDAT**
5. **PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – LOTS 6 529 410, 6 529 407, 6 529 406, 6 529 405 ET 6 529 404 – AMÉNAGEMENT DE TERRAINS**
6. **NOUVELLE EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL**
7. **FIN DU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉE DE LA VILLE**
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

257-24-09-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en retirant les points 6. Nouvelle embauche – Poste d'inspecteur municipal et 7. Fin du lien d'emploi – Employée de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

258-24-09-03

ÉTUDE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU QUE la Ville a effectué une recherche de prix afin d'obtenir une offre de service professionnel pour faire réaliser une étude de capacité de la station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat à la firme EXP afin de réaliser une étude préliminaire visant à déterminer la capacité de la station d'épuration municipale à recevoir les eaux usées issues par le développement résidentiel du prolongement de la rue Bernier et des futurs développements résidentiels du secteur Yvonne L. Bombardier;

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de service professionnel datée du 29 août 2024 de cette firme au montant de 14 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

259-24-09-03

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – LOTS 6 529 410, 6 529 407, 6 529 406, 6 529 405 ET 6 529 404 - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS

ATTENDU QUE les requérants souhaitent aménager les terrains avec du remblai d'une hauteur supérieure à 0,6 mètre, sur les lots 6 529 410, 6 529 407, 6 529 406, 6 529 405 et 6 529 404, situés dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'aménagement proposé serait approximativement semblable aux terrains environnants;

ATTENDU QUE les niveaux de terrains n'excéderont pas le niveau de la rue existante et les terrains adjacents;

ATTENDU QUE les travaux de remblai prévoient la protection des arbres existants et

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de la rive en respectant les caractéristiques physiques naturelles des terrains;

ATTENDU QUE le type de matériaux utilisés pour le remblai sera de la terre non contaminée de type A, analysée par un laboratoire de sol;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve l'aménagement de terrains avec du remblai d'une hauteur supérieure à 0,6 mètre, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

260-24-09-03

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 16h49.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Julie Waite, Greffière